I

II

Mon

J
je v
cur
gag
par
tém
sinc
Sair
La

V
sibl
gag
cèse
pers
Les

M. le Curé

(No. 6, nouvelle série.)

(No. 52 de la série complète.)

Circulaire au Clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
1er Mars 1876.

I. Jubilé prolongé.
II. Séminaire de Chicoutimi.
III. Deux imposteurs à dénoncer.

I.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous communiquer un indult que je viens de recevoir. Ayant été informé par plusieurs curés qu'un certain nombre de personnes n'avaient pas gagné l'indulgence du jubilé, soit par négligence, soit par quelqu'autre cause, et que plusieurs avaient ensuite témoigné le regret de n'en avoir pas profité et le désir sincère de pouvoir obtenir cette grâce, j'ai adressé au Saint Père la supplique dont je vous envoie le texte. La réponse a été aussi favorable que je l'espérais.

Vous voudrez donc bien annoncer, aussitôt que possible, cette bonne nouvelle, savoir que le temps pour gagner l'indulgence du jubilé est prolongé pour ce diocèse jusqu'à la fin de juillet prochain, en faveur des personnes qui n'ont pas encore profité de cette grâce. Les conditions sont les mêmes que l'année dernière et

les pouvoirs accordés aux confesseurs sont semblables. Vous consulterez là-dessus le mandement du jubilé (No. 38) et la circulaire No. 40. Je compte sur votre zèle et votre charité pour exhorter tous ceux qui n'ont pas encore fait leur jubilé, à profiter de cette grâce du Souverain Pontife. Plus tard, je règlerai ce que nous aurons à faire pour remercier Dieu des grâces qu'il a accordées aux fidèles de ce diocèse durant ce jubilé.

Vous inviterez tous les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, à demander que tous ceux qui sont en arrière par rapport au jubilé, s'empressent de répondre à la voix de la grâce.

II.

Dans ma circulaire (No. 31) du 1er mars 1874, j'ai ordonné une quête en faveur du *Séminaire de Chicoutimi.* Je demandais un centin par année, pendant trois ans, par chaque personne du diocèse. " Quelle est la " personne si pauvre qu'elle ne puisse donner à saint " Joseph un centin ! Quel est l'enfant si jeune qui ne " veuille contribuer un centin pour la demeure de l'En- " fant Jésus ? Quels sont les parents qui ne donneront " pas volontiers un centin au nom de leur enfant au " berceau, pour attirer sur ce cher objet de leur ten- " dresse, la bénédiction de Jésus, de Marie et de " Joseph ? "

Nous voici rendus à la troisième année de cette souscription en faveur d'une œuvre importante pour la religion. L'année dernière, seulement vingt paroisses ont répondu à l'appel. Je n'ai pas cru devoir insister à cause de la mauvaise récolte, cependant je dois dire que parmi ces vingt paroisses qui ont contribué généreusement, il y en a plusieurs qui n'étaient pas mieux partagées que les autres ; le zèle et la charité savent toujours trouver une obole pour Notre Seigneur. Cette

année, grâce à Dieu, la récolte a été bonne et j'espère qu'aucune paroisse ne manquera à l'appel que fait Saint Joseph en faveur de cet établissement dédié à la sainte Famille.

La maison est bâtie, et quoiqu'elle ne soit pas finie, elle est occupée depuis le 1er septembre dernier. Il s'agit maintenant de l'aider une fois pour toutes à diminuer assez le capital de la dette pour que les ressources ordinaires puissent payer l'intérêt et amortir chaque année une partie du capital. Si chacun est bien fidèle à donner le petit centin que je demande pour cette année et celui de l'année dernière, s'il ne l'a déjà souscrit, nous arriverons à cet heureux résultat, qui assurera par une si minime contribution l'existence d'une institution importante pour le bien de la religion dans cette partie du pays. C'est une œuvre à la fois patriotique et religieuse. Je demande bien peu, mais cette petite obole venant de tous côtés, opérera des grandes choses.

Chaque curé connaissant le nombre total d'âmes qu'il y a dans sa paroisse, peut calculer facilement le contingent qu'elle doit fournir pour cette année et pour l'année dernière. Si une quête ne suffit pas pour produire le montant nécessaire, il faut la renouveler. Je regrette d'avoir à me plaindre de quelques-uns, un petit nombre heureusement, qui n'ont encore donné aucun signe de vie a propos de cette œuvre.

Je remercie au nom de la sainte Famille, ceux qui ont donné l'exemple de la charité et du zèle à cette occasion et j'espère avec confiance que ce dernier appel aura tout le succès que j'ai droit d'attendre.

Je prie MM. les curés de recueillir ces offrandes durant le mois de saint Joseph et, de me les faire tenir le plus tôt possible, en y ajoutant leur propre aumône que je désire connaître à part, afin que les archives du Sémi-

naire de Chicoutimi conservent le souvenir de ses bienfaiteurs. MM. les curés du Saguenay pourront remettre leurs offrandes à M. le Grand Vicaire Racine.

Déjà depuis le 1er septembre, Notre Seigneur est installé dans la modeste chapelle du Séminaire ; chaque jour on y prie pour les bienfaiteurs de la maison. Que la bénédiction de Jésus et la protection puissante de Marie et de Joseph, soient à jamais sur vous et sur tous ceux qui contribuent à cette bonne œuvre !

III.

Je crois utile de vous mettre en garde contre deux imposteurs.

L'un, dénoncé déjà nominativement dans les journaux de la dernière grande semaine de février, se dit tantôt prêtre, tantôt ecclésiastique et essaie de s'installer sans façon dans les presbytères ou les familles qui ne s'en défient point. Il prend divers prétextes pour se faire donner des aumônes, se faire prêter de l'argent etc.

L'autre vend des objets de piété, et entre autres de petits crucifix dans les quels il a mis de fausses reliques. Vous ferez bien de prémunir les fidèles de votre paroisse contre ces prétendues reliques. S'ils ont acheté de ces crucifix, ils peuvent bien les garder, mais ils doivent en ôter et jeter au feu ces fausses reliques.

Vous en parlerez au prône, seulement dans le cas où vous auriez quelque crainte que les fidèles, ne soient trompés par eux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E. A. Arch. de Québec.

SSMO. DNO NRO. PIO. PP. IX.

Beatissime Pater,

Deo Optimo gratias agit infrascriptus Archiepiscopus Quebecensis, propter innumera beneficia quorum occasio fuit jubilæum à Sanctitate Vestra indultum pro anno proxime elapso. Hujusce Archidiœcesis fideles corde magno et animo volenti, ut tanta gratia fruerentur, nihil omiserunt de iis quæ requirebantur ; et clerus tum sæcularis, tum regularis, maximo zelo adlaboravit ut Paternitatis Vestræ vota et mandata circa hanc materiam impleret.

Attamen quidam fideles in via salutis segniores, tam utili ac salutari thesauro caruerunt, ex propria quidem culpa ; non enim deerant ecclesiæ quas visitare, aut confessarii quos adire potuissent, si modo torporem quo laborant excutere voluissent. Hæc audiens a quibusdam parochis, et sperans fore ut jubilæi extensio prosit illis miserrimis animabus, infrascriptus Archiepiscopus humillime postulat ut Sanctitas Vestra dignetur prorogare jubilæi tempus usque ad finem mensis julii currentis anni, in favorem Archidiœcesis Quebecensis.

Existit quidem indultum, in Audientia diei 24 Januarii 1875, concessum favore fidelium in missionum locis commorantium, Sed non est ausus infrascriptus Archiepiscopus eo uti, quia in hac Archidiœcesi non verificantur circumstantiæ quæ huic indulto occasionem dederunt. Idcirco imploratur vel speciale indultum ad Majorem Dei gloriam et justificationem animarum

Christi Sanguine redemptarum, vel declaratio extendens supra dictum indultum 24 januarii 1875 ad Archidiœcesim Quebecensem.

Quebeci, in festo Epiphaniæ Domini 1876.

Sanctitatis Vestræ,

Humillimus et addictissimus filius,

(Sign.) ✠ E.-A., Archpus Quebecen.

Ex Audientia SSmi diei 30 januarii 1876 SSmus D. N. Pius div. Prov. PP. IX, referente me infrascripto S. C. de Propda fide pro-secretario, benigne annuit pro gratia juxta R. P. D. Archiepiscopi votum, et petita.

Datum Romæ ex Ædibus S. C. die et anno ut supra.

Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

L. ✠ S.

(Sign.)

J. B. Agnozzi,

Pr. Secret.

lens
iœ-

D.
pto
pro
.

ra.